

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le **7 Juillet**, le Conseil Municipal de la commune de VOUTEZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Jean-Claude REYNAUD, Maire. La convocation a été établie et affichée le 26 Juin 2026.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs **Jean-Claude REYNAUD, Maire (Président de séance)**, Julie DALMON, Denis BARON, Loïc JARRIGE, Sophie CROUZEVIALLÉ, Marie-Christine DERAEDT, Raymond BOUTOT, Marielle ROULET, Véronique DAGOT, Véronique MAYO, Elodie NOPPE, Didier VERARDO, Arnaud VOUGOUR, Maël BARBE

EXCUSÉS :

ABSENTS :

PROCURATION : Frédéric GERAUDIE donne procuration à Marielle ROULET

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Denis BARON

Approbation du dernier Conseil municipal

Décision n°2026-1 : Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Berthomé, trésorière, a confirmé qu'il n'y aura pas de reprise des allocations versées à tort pour les années antérieures à 2026 et que les produits des rôles supplémentaires émis sont définitivement acquis par la commune de Voutezac. Cela concernait les taxes foncières des barrages.

Un titre de recettes a été émis au compte 7815 pour un montant de 69 923€.

Délibérations

- 1- Rétrocession dans le domaine communal du chemin du lotissement des Fauconnelles :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de rétrocéder dans le domaine communal le chemin qui descend au cimetière du Bourg. En effet, l'ensemble de réseaux (eau, assainissement...) sont présents et une convention doit être signée avec l'agglomération de Brive car ils en ont la compétence.

Il est proposé de dénommer cet accès : Impasse des coccinelles et de le placer dans le domaine public communal.

Unanimité

- 2- Voirie 2026 – Maîtrise d'œuvre

La maîtrise sera assurée par l'entreprise Dejante avec des honoraires à 4% du montant HT

Unanimité

- 3- Voirie 2026 – Choix de l'entreprise

L'entreprise Lagarde et Laronze fera les travaux pour la voirie 2026 pour un montant de 111 351,20€ HT conformément au marché à bons de commande 2023-2026

Unanimité

- 4- Projet de classe découverte à l'île d'Oléron

M le Maire informe l'Assemblée qu'une classe de mer est programmée avec les élèves des classes de Mmes CIAVARELLA et POMMEPUY (CE2, CM1 et CM2 soit 38 enfants). Elle se déroulera au Centre de la Martière sur l'île d'Oléron au Printemps 2027. Le séjour serait sur 5 jours/4 nuits.

Le conseil départemental prend en charge environ 40% du tarif.

Le coût du séjour compensé par enfant est de 292€ tout compris : L'hébergement en pension complète, les activités et visites encadrées selon le programme, le transport bus aller-retour et sur place.

Accord du conseil pour participer à hauteur de 50€ par enfant

5- Achat de manuels scolaires

Accord du Conseil municipal pour valider le devis de 1 530,29€ qui concerne l'achat de manuels scolaires suite aux changements de programme. Il est précisé que les derniers avaient été achetés en 2016

6- Désignation d'un référent déontologue

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, le conseil municipal désigne Maître Martine GOUT Avocate

Unanimité

7- Indemnités des élus et désignations de délégués

Retrait de délibérations à la demande de Monsieur le Sous-Préfet

Les taux des indemnités restent identiques, il faudra juste joindre des tableaux en annexes

Les délégations restent inchangées, il faudra juste préciser que Monsieur le Maire exercera un droit de préemption urbain suite à la validation du PLU

Unanimité

8- Demande de subvention exceptionnelle

Une activité de vélo cognitif a été proposé par l'association Sourire d'automne. Lors du vote du budget, Monsieur le maire avait déjà parlé de ce dossier et présenté le volet financier.

Accord du conseil pour donner 216€

Questions diverses

L'agglomération a proposé de mettre à disposition des usagers des vélos électriques : accord pour en prendre 4

Le Maire

Le Secrétaire

Jean-Claude REYNAUD

Denis BARON